

Bièvreisère

communauté

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2
0
2
2

Validé en commission le 13 septembre 2023

Et approuvé en conseil communautaire le 25 septembre 2023

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **Bièvre Isère Communauté** dans le cadre de sa compétence assainissement collectif.

Ce document est également un outil d'information à destination des usagers de l'eau : il est mis en ligne sur le site Internet de l'Observatoire de l'Eau et sur le site internet de **Bièvre Isère Communauté**.

Bièvre Isère Communauté

1 avenue Roland Garros - Grenoble Air Parc

38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Sommaire

1	La collectivité, le service	P 4
2	Synthèse des indicateurs de performance	p 6
3	Les abonnés au service et les volumes	p 7
4	Le système de collecte	p 15
5	Les systèmes de traitement	p 23
6	Les sous-produits de l'assainissement	p 34
7	Volet financier	p 36
8	Projets du service	p 47
9	Les actions de solidarité	p 48
10	Annexes	p 49

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



EDITO

Les différents systèmes de collecte et de traitement des eaux usées permettent de restituer une eau traitée au milieu naturel dans le respect de la réglementation liée à l'environnement. Le service de l'assainissement collectif met tout en œuvre pour assurer un service de qualité aux 20 204 abonnés du territoire desservis par un réseau de collecte.

L'année 2022 a été marquée par :

- La réalisation des études complémentaires pour les travaux de transit vers Vienne Condrieu Agglomération
- Le rendu des premières phases diagnostic du Schéma Directeur Assainissement
- La finalisation des travaux de réhabilitation de la lagune de Pajay avec la création d'un système d'épuration par Biodisques.
- Des travaux de mise en séparatif Grande Rue à Roybon et Saint Siméon de Bressieux afin d'éliminer l'intrusion d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement

L'année 2023 verra notamment la réalisation des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement collectif non conformes et le rendu des orientations de travaux proposés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Monsieur Eric SAVIGNON

Le Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement



1. La collectivité, ses compétences

Le territoire

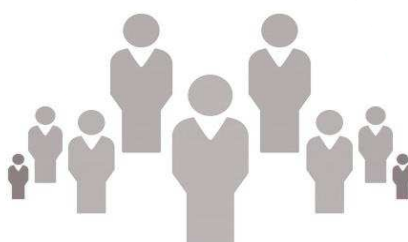
 **50 communes**
57 406 habitants (DGF)



Les missions du service

Les missions de la collectivité en termes de gestion regroupent les missions suivantes :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<ul style="list-style-type: none">○ La collecte des eaux usées	
	<ul style="list-style-type: none">○ Le traitement avant rejet au milieu naturel	
	<ul style="list-style-type: none">○ La gestion des sous-produits	
	<ul style="list-style-type: none">○ La facturation des redevances	



20 204 abonnés
Bièvre Isère Communauté

2. Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Type	Code	Libellé	2021	2022
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	40 018	40 921
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	6
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	507,96 tonnes de MS	678,25 tonnes de MS
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (moyenne pondérée des différents tarifs par rapport au nombre des communes comprenant la redevance modernisation)	2,08	2,27
Réseau	Indicateur de performance	P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105	105
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Indicateur établi par système de collecte : se référer aux bilans annuels des stations	
Épuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Indicateur établi par système de collecte : se référer aux bilans annuels des stations	
Épuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Indicateur établi par système de collecte : se référer aux bilans annuels des stations	
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité rapporté aux volumes facturés (€/m ³)	0,00026	0,0071
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,74	0,69

3. Les abonnés et les volumes facturés

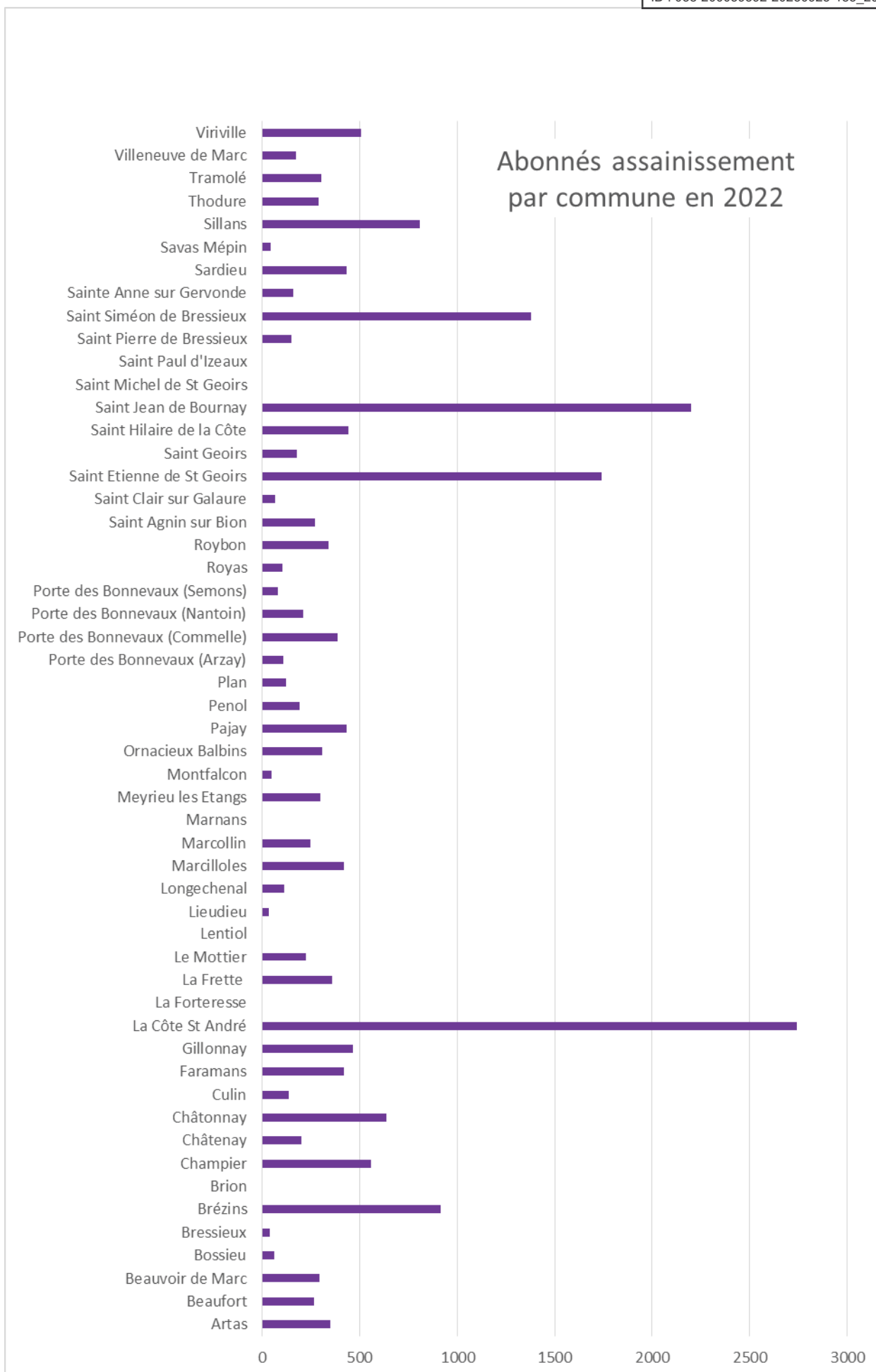
Evolution du nombre d'abonnés

20 204 abonnés sont raccordés à un système de traitement collectif des eaux usées géré par Bièvre Isère Communauté.

Le nombre d'abonnés géré par Bièvre Isère augmente de 1,67 % par rapport à 2021.

Communes	Abonnés assainissement	Abonnés assainissement	Taux de raccordement
	2021	2022	2022
Artas	338	347	38,9%
Beaufort	263	267	94,7%
Beauvoir de Marc	297	293	58,1%
Bossieu	54	60	34,9%
Bressieux	39	39	67,2%
Brézins	894	915	96,5%
Brion	0	0	0,0%
Champier	556	559	72,8%
Châtenay	199	201	93,5%
Châtonnay	631	636	61,4%
Culin	133	133	39,5%
Faramans	405	419	81,2%
Gillonay	449	465	87,1%
La Côte St André	2701	2742	91,5%
La Forteresse	0	0	0,0%
La Frette	352	358	68,2%
Le Mottier	217	221	60,2%
Lentiol	0	0	0,0%
Lieudieu	30	31	17,6%
Longechenal	113	113	41,2%
Marcilloles	396	416	74,2%
Marcollin	236	244	84,7%
Marnans	0	0	0,0%
Meyrieu les Etangs	293	296	61,7%
Montfalcon	45	48	59,3%
Ornacieux Balbins	293	306	69,7%
Pajay	415	432	80,7%
Penol	183	192	82,8%
Plan	128	122	82,4%
Porte des Bonnevaux (Arzay)	106	109	81,3%
Porte des Bonnevaux (Commelle)	378	387	87,0%
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	205	210	87,5%
Porte des Bonnevaux (Semons)	77	80	40,6%

Communes	Abonnés assainissement 2021	Abonnés assainissement 2022	Taux de raccordement 2022
Royas	102	104	54,7%
Roybon	344	338	51,6%
Saint Agnin sur Bion	244	270	52,3%
Saint Clair sur Galaure	55	63	42,3%
Saint Etienne de St Geoirs	1728	1738	94,9%
Saint Geoirs	169	177	71,1%
Saint Hilaire de la Côte	433	441	55,5%
Saint Jean de Bournay	2170	2198	81,1%
Saint Michel de St Geoirs	0	0	0,0%
Saint Paul d'Izeaux	0	0	0,0%
Saint Pierre de Bressieux	147	151	37,8%
Saint Siméon de Bressieux	1361	1377	90,3%
Sainte Anne sur Gervonde	161	160	48,3%
Sardieu	420	433	83,3%
Savas Mépin	44	40	11,0%
Sillans	792	807	91,7%
Thodure	288	288	74,2%
Tramolé	283	300	85,5%
Villeneuve de Marc	213	174	33,7%
Viriville	493	504	57,9%
Totaux	19 873	20 204	71,3%



Evolution de la population desservie par un réseau de collecte

COMMUNES	Population raccordée 2021	Population raccordée 2022	Evolution 2021-2022
Artas	722	749	3,8%
Beaufort	552	561	1,5%
Beauvoir de Marc	668	660	-1,2%
Bossieu	105	118	12,1%
Bressieux	72	71	-1,0%
Brézins	2159	2232	3,4%
Brion	0	0	
Champier	1075	1090	1,4%
Châtenay	444	445	0,4%
Châtonnay	1302	1295	-0,5%
Culin	313	316	0,9%
Faramans	845	892	5,5%
Gillonay	924	959	3,8%
La Côte St André	4750	4823	1,5%
La Forteresse	0	0	
La Frette	757	770	1,8%
Le Mottier	460	485	5,3%
Lentiol	0	0	
Lieudieu	62	65	4,8%
Longechenal	252	254	1,0%
Marcilloles	851	922	8,3%
Marcollin	568	578	1,9%
Marnans	0	0	
Meyrieu les Etangs	665	669	0,7%
Montfalcon	82	90	10,3%
Ornacieux Balbins	602	630	4,8%
Pajay	923	966	4,6%
Penol	306	327	6,9%
Plan	242	238	-1,5%
Porte des Bonnevaux (Arzay)			
Porte des Bonnevaux (Commelle)			
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	1661	1729	6,9%
Porte des Bonnevaux (Semons)			
Royas	219	223	1,7%
Roybon	643	623	-3,2%
Saint Agnin sur Bion	559	626	12,0%
Saint Clair sur Galaure	111	125	11,9%
Saint Etienne de St Geoirs	3130	3129	0,0%

COMMUNES	Population raccordée 2021	Population raccordée 2022	Evolution 2021-2022
Saint Geoirs	377	391	3,8%
Saint Hilaire de la Côte	876	903	3,1%
Saint Jean de Bournay	3799	3859	1,6%
Saint Michel de St Geoirs	0	0	
Saint Paul d'Izeaux	0	0	
Saint Pierre de Bressieux	299	308	3,0%
Saint Siméon de Bressieux	2691	2753	2,3%
Sainte Anne sur Gervonde	356	355	-0,2%
Sardieu	952	999	5,0%
Savas Mépin	109	100	-8,9%
Sillans	1811	1868	3,2%
Thodure	594	603	1,5%
Tramolé	661	709	7,3%
Villeneuve de Marc	475	392	-17,6%
Viriville	995	1021	2,6%
Totaux	40 018	40 921	+ 2,3%

Les conventions de rejets avec les industriels

Industriels	Commune	Date de signature
CEMEX BETON	La Côte St-André	22/09/1998
SCHNEIDER ELECTRIC	St-Etienne de St-Geoirs	02/01/2000
BEILLARD	St-Hilaire de la Côte	12/05/2009
WITHERM	St-Etienne de St-Geoirs	13/03/2015
DS SMITH	St-Jean de Bournay	07/02/2020

18 agriculteurs sont également conventionnés pour leurs rejets au réseau d'assainissement.

Les volumes facturés

➤ Les volumes « domestiques »

COMMUNES	Volume domestiques 2021 en m ³	Volume domestiques 2022 en m ³	Evolution 2021-2022
ARTAS	28 047	26 972	- 3,8%
BEAUFORT	19 822	20 722	+ 4,5%
BEAUVOIR DE MARC	19 790	15 155	- 23,4%
BOSSIEU	3 645	4 067	+ 11,6%
BRESSIEUX	5 845	4 648	- 20,5%
BREZINS	108 639	83 656	- 23,0%
BRION	0	0	
CHAMPIER	51 241	49 104	- 4,2%
CHATENAY	17 125	17 902	+ 4,5%
CHATONNAY	56 459	51 024	- 9,6%
CULIN	12 354	13 205	+ 6,9%
FARAMANS	40 270	32 802	- 18,5%
GILLONNAY	43 141	45 000	+ 4,3%
LA COTE SAINT ANDRE	254 343	277 287	+ 9,0%
LA FORTERESSE	0	0	
LA FRETTE	32 022	30 277	- 5,4%
LE MOTTIER	20 456	20 632	+ 0,9%
LENTIOL	0	0	
LIEUDIEU	2 781	2 273	- 18,3%
LONGECHENAL	11 010	9 542	- 13,3%
MARCILLOLES	43 908	35 519	- 19,1%
MARCOLLIN	21 868	20 685	- 5,4%
MARNANS	0	0	
MEYRIEU LES ETANGS	24 955	23 224	- 6,9%
MONTFALCON	2 763	2 232	- 19,2%
ORNACIEUX-BALBINS	29 816	27 644	- 7,3%
PAJAY	39 404	38 355	- 2,7%
PENOL	16 319	14 038	- 14,0%
PLAN	11 824	10 955	- 7,3%
PORTE DES BONNEVAUX (ARZAY)	10 709	8 561	- 20,1%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELLE)	42 220	35 932	- 14,9%
PORTE DES BONNEVAUX (NANTOIN)	18 029	19 574	+ 8,6%
PORTE DES BONNEVAUX (SEMONS)	7 906	6 435	- 18,6%

COMMUNES	Volume domestiques 2021 en m ³	Volume domestiques 2022 en m ³	Evolution 2021-2022
ROYAS	8 590	8 147	- 5,2%
ROYBON	29 798	26 743	- 10,3%
SAINT AGNIN SUR BION	25 611	21 056	- 17,8%
SAINT CLAIR/GALAURE	4 254	4 463	+ 4,9%
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	226 650	210 249	- 7,2%
SAINT GEOIRS	4 875	4 794	- 1,7%
SAINT HILAIRE DE LA COTE	40 407	41 229	+ 2,0%
SAINT JEAN DE BOURNAY	194 547	189 745	- 2,5%
SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	0	0	
SAINT PAUL D IZEAUX	0	0	
SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	12 569	11 240	- 10,6%
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	140 623	132 890	- 5,5%
SAINTE ANNE/GERVONDE	15 954	13 873	- 13,0%
SARDIEU	42 954	36 765	- 14,4%
SAVAS-MEPIN	3 699	2 383	- 35,6%
SILLANS	83 283	71 818	- 13,8%
THODURE	26 688	24 757	- 7,2%
TRAMOLE	29 846	27 054	- 9,4%
VILLENEUVE DE MARC	14 008	15 478	+ 10,5%
VIRIVILLE	40 255	40 372	+ 0,3%
TOTAUX	1 941 322	1 830 478	- 5,7%

➤ Les volumes facturés industriels

Entreprise	Volumes 2021 en m ³	Volumes 2022 en m ³
FRESENIUS	6 568	1 520
BEN AMAR ABDEL	166	160
GUILLAUD TRAITEUR	3 776	3 497
LV TECH	681	1 251
DENHEZ	431	40
ARINDIS	90	102
ALUTEC	190	229
ALUTEC	1 265	1 757
BEILLARD TUBES CARTON	324	356
DEVELOPPEMENT NUTRITION ANIMALE		5003
EUROBETON FRANCE		10410
TISSAGES SAFADI RHODANIENS		2319
LAFARGEHOLCIM BETONS FRANCE		40
Total	13 491	24 927

Au total, le service assainissement collectif a facturé 24 927 m³ d'eaux usées « non domestiques ou assimilés » et 1 830 478 m³ d'eaux usées domestiques.

4. Le système de collecte

Caractéristiques des réseaux

Le service assainissement collectif gère 1004,6 kms de réseau de collecte des eaux usées répartis comme suit entre les différentes communes :

Agglomération d'assainissement	Linéaire (km)
Artas	39,6
Arzay	5,8
Beaurepaire	84,4
Beauvoir-de-Marc	20,4
Bévenais - Pollardière	0,7
Bossieu	2,2
CAPI	42,8
Centre Bièvre	144,0
Charpillates	244,1
Châtonnay	62,4
Culin	16,4
Izeaux Sillans	15,8
Lieudieu	0,9
Meyrieu-les-Etangs	144,4
Pajay	11,3
Plan Polonfrey	1,3
Plan Village	7,4
Royas	6,3
Roybon	10,1
Saint-Clair-sur-Galaure	8,0
Saint-Jean-de-Bournay	56,5
Saint-Siméon - Chassagne	4,3
Saint-Siméon - Temple	2,8
Savas	1,1
Tramolé	62,3
Villeneuve-de-Marc (lagunage)	9,2
Villeneuve-de-Marc (filtre à sable)	0,1
Total	1004,6

Equipements sur le réseau

Le service assainissement a en charge le suivi et l'entretien des équipements sur le réseau composé de déversoirs d'orage, de postes de refoulement ou de relevage.

EH : Equivalent-Habitants

EP : Eaux Pluviales

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT	COMMUNE	NOM	CHARGE	EXUTOIRE
ARTAS	Artas	Place du 19 mars	< 2000 EH	Le Charavoux
ARTAS	Artas	Rue de la Forge	< 2000 EH	EP
BEAUVOIR DE MARC	Beauvoir de Marc	Les 3 vallées	< 2000 EH	EP → Fossé → La Gervonde
CHATONNAY	Châtonnay	Amont STEP	Entre 2000 et 10 000 EH	La Bielle
CHATONNAY	Châtonnay	Place de la Bascule 1	< 2000 EH	EP → La Bielle
CHATONNAY	Châtonnay	Place de la Bascule 2	< 2000 EH	EP → La Bielle
CHATONNAY	Châtonnay	Lotissement la Colline	< 2000 EH	La Bielle
CHATONNAY	Châtonnay	Lotissement les Delphines	< 2000 EH	La Bielle
CHATONNAY	Châtonnay	Imp. du Moulin	< 2000 EH	EP
CHATONNAY	Châtonnay	Route des Alpes Pharmacie des Etangs	< 2000 EH	EP → La Bielle
CHARPILLATES	Faramans	Lagune Faramans	< 2000 EH	Lagune
CHARPILLATES	Faramans	RD 37	< 2000 EH	Les Eydoches
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	STEP	> 10 000EH	Bassin d'infiltration
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	Avenue Jongkind	< 2000 EH	EP → BI Maillarde
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	Meunières 1	< 2000 EH	EP → BI Maillarde
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	Meunières 2	< 2000 EH	EP → BI Maillarde
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	Chemin du Mignon	< 2000 EH	Unitaire → Charpillates
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	Piscine	< 2000 EH	Unitaire → Charpillates
CHARPILLATES	La Côte Saint-André	Rue de la Riot	< 2000 EH	EP → BI Maillarde
MEYRIEU LES ETANGS	Meyrieu Les Etangs	Amont STEP	< 2000 EH	EP → Fossé → Gervonde
MEYRIEU LES ETANGS	Meyrieu Les Etangs	RD 522 / impasse de la Forge	< 2000 EH	EP → Fossé → Gervonde
MEYRIEU LES ETANGS	Meyrieu Les Etangs	RD 522 / route des Gaberges	< 2000 EH	EP → Fossé → Gervonde
MEYRIEU LES ETANGS	Meyrieu Les Etangs	Montée Boucharin	< 2000 EH	EP → Fossé → Gervonde
MEYRIEU LES ETANGS	Meyrieu Les Etangs	Chemin du Ru	< 2000 EH	Fossé → Gervonde
MEYRIEU LES ETANGS	Meyrieu Les Etangs	Montée Boucharin / imp. Tiripelière	< 2000 EH	EP → Fossé → Gervonde
ARZAY	Porte des Bonnevaux (Arzay)	Chemin de la Croix	< 2000 EH	Fossé amont au Suzon
CHARPILLATES	Porte des Bonnevaux (Commelle)	Village	< 2000 EH	Lagune
PLAN VILLAGE	Plan	Village	< 2000 EH	Fossé → Affluent du Rival
ROYBON	Roybon	rue de l'Eglise	< 2000 EH	EP → L'Aigue Noire
ROYBON	Roybon	Av de Luzy Pelissac	< 2000 EH	EP → L'Aigue Noire
ROYBON	Roybon	Route de Murinais DO 1	< 2000 EH	EP → L'Aigue Noire
ROYBON	Roybon	Pluvial DO 5	< 2000 EH	EP → L'Aigue Noire
ROYBON	Roybon	Rue de la Mairie - DO 4	< 2000 EH	EP → L'Aigue Noire

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT	COMMUNE	NOM	CHARGE	EXUTOIRE
SAVAS	Savas-Mépin	Lotissement Bonnevaux	< 2000 EH	EP → L'Amballon
SAVAS	Savas-Mépin	mini STEP	< 2000 EH	EP → L'Amballon
CENTRE BIEVRE	Saint-Etienne de Saint-Geoirs	Giratoire de Brézins	< 2000 EH	Rival
CENTRE BIEVRE	Saint-Etienne de Saint-Geoirs	Moras	Entre 2000 et 10 000 EH	La Coule
IZEAUX SILLANS	Sillans	Entrée STEP	Entre 2000 et 10 000 EH	La Ravageuse
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Entrée STEP	Entre 2000 et 10000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Gendarmerie - route de Villeneuve de Marc	Entre 2000 et 10000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Giratoire Gare / rte de La Côte	< 2000 EH	La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Rue de la république - rue J d'Arc	< 2000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Maison Intercommunalité	< 2000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Rue de la république - Pl Gal De Gaulle	< 2000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Rue de la république - Pl Montagnat	< 2000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Rigollier - rue Berlioz	< 2000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	Saint-Jean de Bournay	Services Techniques	Entre 2000 et 10000 EH	EP → La Gervonde
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Chapelière / voie du tram	< 2000 EH	EP → La Baïse
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Château Feuillet	< 2000 EH	EP → La Baïse
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Château Feuillet 2	< 2000 EH	EP → La Baïse
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Chênes	< 2000 EH	EP → La Baïse
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Grande Rue	< 2000 EH	EP → La Baïse
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Mollard	< 2000 EH	EP → La Baïse
SAINT-SIMEON - CENTRE BIEVRE	Saint-Siméon de Bressieux	Rue du Moulin	< 2000 EH	La Baïse
VILLENEUVE DE MARC	Villeneuve de Marc	Village 1	< 2000 EH	EP → La Valaise
VILLENEUVE DE MARC	Villeneuve de Marc	Village 2	< 2000 EH	EP → La Valaise
VILLENEUVE DE MARC	Villeneuve de Marc	Village 3	< 2000 EH	EP → La Valaise
BEAUREPAIRE	Viriville	Antenne Brin d'Amour	< 2000 EH	EP → La Pérouse
BEAUREPAIRE	Viriville	Aval av du Dr Turc	< 2000 EH	La Pérouse
BEAUREPAIRE	Viriville	Chemin de Painboeuf	< 2000 EH	EP → La Pérouse
BEAUREPAIRE	Viriville	Place du 19 mars	< 2000 EH	EP → La Pérouse
BEAUREPAIRE	Viriville	Rue de la Poste	< 2000 EH	EP → La Pérouse
BEAUREPAIRE	Viriville	Route de Thodore	< 2000 EH	La Pérouse

Entretien des réseaux

En 2022, le service assainissement a réalisé le curage de 14 550 mètres de réseau d'assainissement, 7 opérations de curage de réseau en urgence et 38 débouchages de boîtes de branchement obstruées (contre 59 en 2021).

Contrôle des branchements

Le service assainissement a réalisé 142 contrôles de bon raccordement. Ces contrôles sont réalisés dans le cadre de ventes immobilières ou de nouveaux raccordements au réseau pour des constructions neuves ou existantes nouvellement desservies par un réseau.

Etudes et travaux d'assainissement réalisés

Communes/ouvrage	Nature de l'opération	Dépenses en € HT 2022
ARTAS Le Village	Mise en séparatif du réseau unitaire	300 000
MEYRIEU LES ETANGS Le village (1ère tranche et 2ème tranche)	Mise en séparatif du réseau unitaire	650 000
LA COTE SAINT ANDRE Rue de la Riot	Mise en séparatif du réseau unitaire	450 000
ROYBON Rue de Gentin	Mise en séparatif du réseau unitaire	307 000
VILLENEUVE DE MARC le Bourg	Mise en séparatif du réseau unitaire	270 000
50 communes	Schéma directeur	100 498
	Total	2 077 498 € HT

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

Les règles de calcul des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sont établies par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.

Le calcul de l'indice pour la collectivité est détaillé dans le tableau ci-après.

Partie A : Plan des réseaux	Notation de la collectivité
1) Sur 10 points : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoir d'orage...) et s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
2) Sur 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
Sous-total partie A ⁽¹⁾ (sur 15 points)	15

Partie B : Inventaire des réseaux	Notation de la collectivité
1) Sur 10 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations collecte et transport des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	10
2) De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux , un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5
3) Sur 10 points : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignés .	10
4) De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux , un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. L'attribution des points supplémentaires est identique à celle utilisée pour les diamètres et matériaux.	5
Sous-total partie B ⁽¹⁾ (sur 30 points)	30

Le descriptif détaillé mentionné à l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est considéré comme réalisé lorsque le service d'assainissement a obtenu un total de 40 points sur 45, pour la somme des parties A et B.	
---	--

TOTAL partie A et B ⁽¹⁾ (sur 45 points)	45
---	-----------

⁽¹⁾Arrêté du 2 décembre 2013 : La partie B est comptabilisé si les 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est comptabilisé si 40 points au moins sont obtenus aux parties A et B.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau	Notation de la collectivité
1) Sur 10 points : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0
2) De 1 à 5 points : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux , un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. L'attribution des points supplémentaires est identique à celle utilisée pour les diamètres et matériaux.	0
3) Sur 10 points : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	10
4) Sur 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages.	10
5) Sur 10 points : Le plan des réseaux mentionne : le nombre de branchements entre deux regards de visite.	10
6) Sur 10 points : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).	10
7) Sur 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10
8) Sur 10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
9) Sur 10 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0
Sous-total partie C ⁽¹⁾ (sur 75 points)	60

TOTAL GENERAL ⁽¹⁾ (parties A, B et C sur 120 points)	105
--	------------

5. Les systèmes de traitement

Généralités

Les eaux usées des communes de Bièvre Isère Communauté sont traitées grâce aux 26 systèmes d'épuration existants (sans compter les stations de Beaurepaire et de Bourgoin-Jallieu). On compte 7 filtres plantés de roseaux, 11 lagunes, 1 système par Biodisques, 1 système par tranchées d'infiltration, 1 filtre à sable et 5 stations de traitement à boue activée gérés par le service assainissement de Bièvre Isère :

Communes	Unité de traitement
Artas	Filtre planté de roseaux
Beaufort	STEP de Beaurepaire
Beauvoir de Marc	Lagune
Bossieu	filtre planté de roseaux
Bressieux	STEP Centre Bièvre à La Côte St-André
Brézins	STEP Centre Bièvre à La Côte St-André
Brion	/
Champier	STEP Charpillates à La Côte St-André
Châtenay	STEP de Beaurepaire
Châtonnay	STEP Châtonnay
Culin	Filtre Planté de Roseaux
Faramans	STEP Charpillates à La Côte St-André
Gillonay	STEP Charpillates à La Côte St-André
La Côte St-André	STEP Charpillates + STEP Centre Bièvre à La Côte St-André
La Forteresse	/
La Frette	STEP Charpillates à La Côte St-André
Le Mottier	STEP Charpillates à La Côte St-André
Lentiol	/
Lieudieu	Filtre Planté de Roseaux
Longechenal	STEP Charpillates à La Côte St-André
Marcilloles	STEP de Beaurepaire
Marcollin	STEP de Beaurepaire
Marnans	/
Meyrieu les Etangs	Lagune
Montfalcon	Filtre Planté Roseaux de Saint Clair sur Galaure
Ornacieux-Balbins	STEP Charpillates à La Côte St-André
Pajay	Biodisques Pajay + STEP de Beaurepaire
Penol	STEP Charpillates à La Côte St-André
Plan	Filtre planté de roseaux + filtre à sable

Communes	Unité de traitement
Porte des Bonnevaux (Arzay)	Lagune
Porte des Bonnevaux (Commelle)	STEP Charpillates à La Côte St-André
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	STEP Charpillates à La Côte St-André
Porte des Bonnevaux (Semons)	STEP Charpillates à La Côte St-André
Royas	Lagune
Roybon	Lagune
Saint Agnin sur Bion	STEP de Bourgoin-Jallieu (CAPI)
Saint Clair sur Galaure	Filtre Planté Roseaux/Saint Clair sur Galaure
Saint Etienne de St-Geoirs	STEP Centre Bièvre
Saint Geoirs	STEP Centre Bièvre
Saint Hilaire de la Côte	STEP Charpillates à La Côte St-André
Saint Jean de Bournay	STEP de Saint Jean
Saint Michel de St-Geoirs	/
Saint Paul d'Izeaux	/
Saint Pierre de Bressieux	STEP Centre Bièvre à La Côte St-André
Saint Siméon de Bressieux	Lagunes du Temple et de Chassagne/STEP Centre Bièvre à La Côte St-André
Sainte-Anne sur Gervonde	STEP Châtonnay
Sardieu	STEP Charpillates à La Côte St-André
Savas-Mepin	Biodisques
Sillans	STEP à Sillans
Thodore	STEP de Beaurepaire
Tramole	Filtre Planté de Roseaux
Villeneuve de Marc	Lagune / Tranchées d'infiltration
Virville	STEP de Beaurepaire

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE

Agglomérations d'assainissement

- ANC
- ARTAS
- ARZAY
- BEAUREPAIRE
- BEAUVOIR-DE-MARC
- BEVENAIS - POLLARDIERE
- BOSSIEU
- CENTRE BIEVRE
- CHARPILLATES
- CHATONNAY
- CULIN
- IZEAUX SILLANS
- LIEUDIEU
- MEYRIEU LES ETANGS
- PAJAY
- PLAN POLONFREY
- PLAN VILLAGE
- ROYAS
- ROYBON
- SAINT-AGNIN SUR BION (CAPI)
- SAINT-CLAIR SUR GALAURE
- SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
- SAINT-SIMEON - CHASSAGNE
- SAINT-SIMEON - TEMPLE
- SAVAS
- TRAMOLE
- VILLENEUVE-DE-MARC

Station de traitement des eaux usées

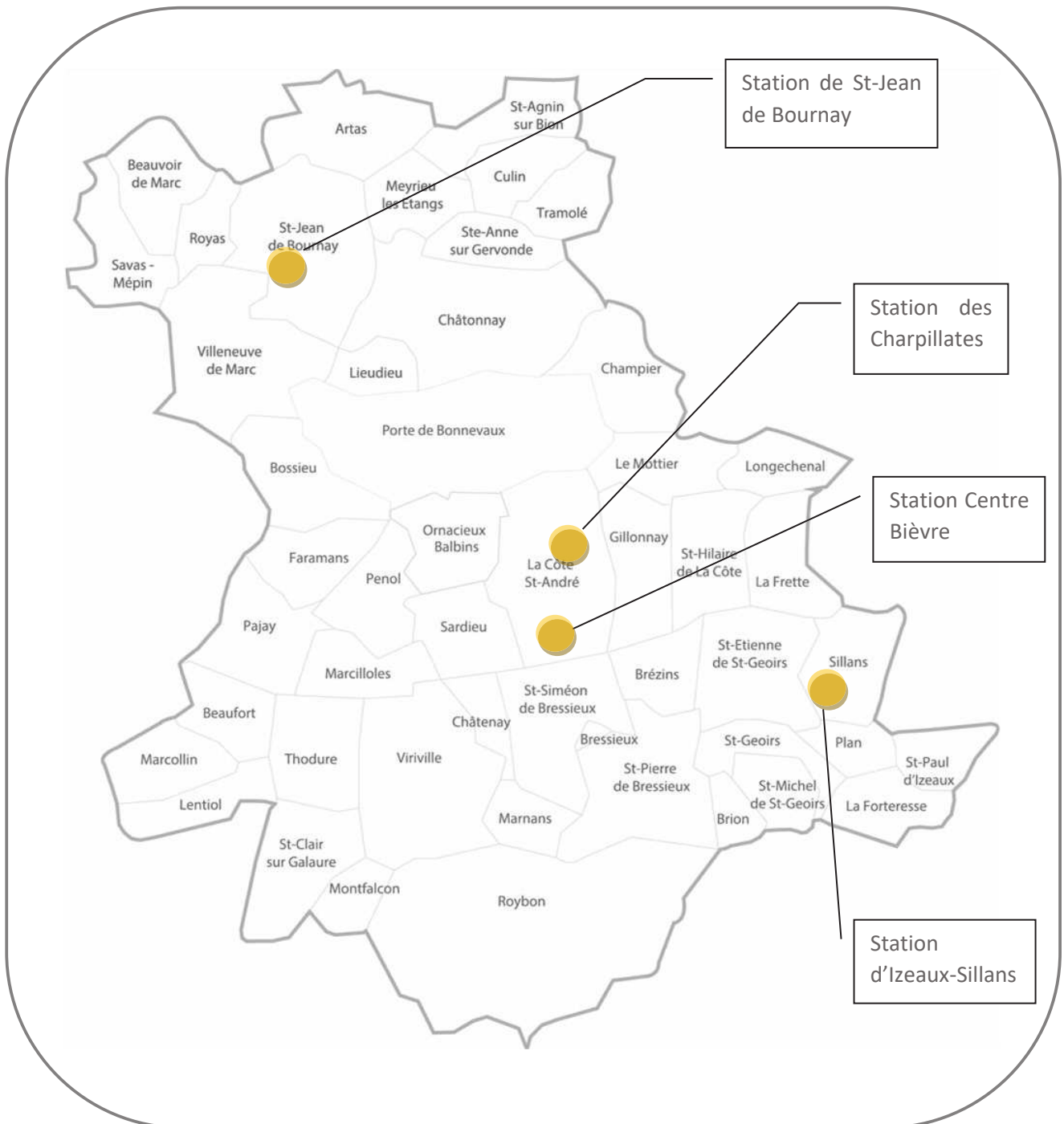
- Boues activées
- ◆ Disques biologiques
- ◆ Filtre planté de roseaux
- ▲ Lagunage
- Filtre à sable



La conformité de la collecte, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration soumis à autosurveillance (charge > 120 Kg de DBO5/jour)

Cet indicateur doit permettre de « mesurer » la performance environnementale pour préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il y a 4 stations de traitement d'eaux usées à boue activée sur le territoire de Bièvre Isère recevant plus de 120 kg de DBO5 par jour (2000 Equivalent-Habitants) :



La conformité est établie par la Direction Départementale des Territoires sur la base des bilans annuels transmis par le service et renvoyés avant le 1^{er} mars de l'année n + 1 pour l'année n.

Les conformités sont présentées pour les stations soumises à autosurveillance pour l'ensemble de l'agglomération d'assainissement correspondante. Le bilan des autres systèmes de traitement du territoire sont traitées dans la partie suivante.

Prescriptions des arrêtés préfectoraux :

➤ Station des Charpillates

- Arrêté préfectoral n°96-2420 en date du 23 avril 1996, pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration des Charpillates et arrêté n°38-2018-10-16-012 pour l'agrandissement de la station.
- Charges de pollution journalière précisées dans l'arrêté de 2018 (les données suivantes constituent la charge nominale à traiter) :

Capacité nominale	28 100 EH
Débit m ³ /j	2 646 m ³ /j
DB05	1 686 kg/j
DCO	3 609 kg/j
MEST	2 845 kg/j
Azote	429 kg/j
Phosphore	112 kg/j

➤ Station Centre Bièvre

- Arrêté préfectoral n°2011-112-0041 en date du 22 avril 2011
- Charges de pollution journalière précisée dans l'arrêté (les données suivantes constituent la charge nominale à traiter) :

Capacité nominale	14 600 EH
Volume journalier de temps sec	2 400 m ³ /j
Volume journalier de temps de pluie	3 200 m ³ /j
DB05	875 kg/j
DCO	1 875 g/j
MEST	1 478 kg/j
Azote	223 kg/j
Phosphore	58 kg/j

➤ Station de St-Jean de Bournay

- Arrêté préfectoral n°96-2675 du 2 mai 1996
- Charge de pollution journalière précisée dans l'arrêté (les données suivantes constituent la charge nominale à traiter) :

Capacité nominale	5 333 EH
Volume journalier de temps sec	900 m ³ /j
Volume journalier de temps de pluie	1100 m ³ /j
DB05	324 kg/j
DCO	720 kg/j
MEST	300 kg/j
Azote	90 kg/j
Phosphore	/

➤ **Station d'Izeaux-Sillans**

- Arrêté préfectoral n°2008-07572 du 20 novembre 2008
- Charge de pollution journalière précisée dans l'arrêté (les données suivantes constituent la charge nominale à traiter) :

Capacité nominale	5 000 EH
Volume journalier de temps sec	850 m ³ /j
Volume journalier de temps de pluie	1390 m ³ /j
DBO5	300 kg/j
DCO	600 kg/j
MEST	450 kg/j
Azote	75 kg/j
Phosphore	20 kg/j

➤ **Niveaux de qualité minimum du rejet**

	Station d'épuration des Charpillates		Station d'épuration Centre Bièvre	
	Normes de rejet en sortie de station (mg/l)	Valeurs minimales de rendement	Normes de rejet en sortie de station (mg/l)	Valeurs minimales de rendement
MEST (mg/l)	10	98,5 %	20	97 %
DCO (mg/l)	75	92 %	75	91 %
DBO (mg/l)	15	96 %	15	96 %
NTK (mg/l)	4	96 %	2	97 %
NGL (mg/l)	10	/	12	88 %
Phosphore	2	/	2	92 %

	Station d'épuration de St-Jean de Bournay		Station d'épuration d'Izeaux-Sillans	
	Normes de rejet en sortie de station (mg/l)	Valeurs minimales de rendement	Normes de rejet en sortie de station (mg/l)	Valeurs minimales de rendement
MEST (mg/l)	20	/	20	96 %
DCO (mg/l)	50	/	75	93 %
DBO (mg/l)	15	/	15	96 %
Azote total	20	/	12	/
Phosphore	/	/	2	/

Autres conditions imposées à l'effluent :

- température : la température de l'effluent doit être inférieure à 30°C
- PH : le potentiel hydrogène de l'effluent doit être compris entre 6,5 et 8,5
- couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration visible du milieu récepteur
- substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables d'entraîner la destruction du poisson après mélange avec les eaux réceptrices à 50 m du point du rejet et à 2 m de la berge
- odeur : l'effluent issu du traitement biologique ou autre ne doit dégager aucune odeur putride ou ammoniacale, ni en dégager non plus après cinq jours d'incubation à 20°C.

Système de traitement - Conformité 2022				
	Centre Bièvre (Le Rival, La Côte Saint André)	Les Charpillates (La Côte Saint André)	Saint Jean de Bournay	Izeaux-Sillans
Equipement	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME
Performance	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME	NON CONFORME
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Il y eu 3 bilans non-conformes pour le paramètre NH4 (ammonium) en 2022. - Les volumes déversés en 2022 en entrée de station, liés à la pluviométrie, ont baissé, mais représentent 3,6% des volumes reçus. - Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) permettra de cibler les travaux prioritaires de réduction des eaux claires parasites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 8 premiers bilans de l'année 2022 sont non-conformes pour le paramètre NTK (azote de Kjeldhal). Ces 8 bilans ont tous été réalisés à une température de prélèvement assez basse (<12°C) avec des variations importantes de débits d'un jour à l'autre, ce qui peut provoquer des cycles d'oxygénation irréguliers. Surveillance accrue sur les cycles d'oxygénation à prévoir. - Les débits déversés en entrée de station ont fortement diminué. Les travaux d'infiltration des eaux du Biel réalisés en 2021 ont permis de diminuer la quantité d'eaux claires parasites arrivant à la station. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les volumes déversés en entrée de station sont toujours très importants (7,4% des débits arrivant en 2022 contre 13,3% en 2021) malgré une pluviométrie faible. - La STEP est de nouveau non-conforme en performances en 2022 avec : un dépassement de la valeur rédhitoire pour les paramètres DBO5, DCO et plusieurs dépassements de la concentration maximale autorisée y compris pour les MES. - Le projet de raccordement des réseaux de collecte de l'agglomération de Saint Jean de Bournay à celui de Vienne Condrieu Agglomération est en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - La non-conformité en performance est liée au non-respect de la valeur rédhitoire pour l'azote ammoniacal.

La conformité du système de traitement est définie sur la base des données transmises dans le cadre de l'autosurveillance. Elle dépend de la charge traitée par la station, des valeurs de rejets en concentrations, des rendements d'épuration et des fréquences et volumes déversés en tête de station.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Système de collecte - Conformité 2022				
	Centre Bièvre (Le Rival, La Côte Saint André)	Les Charpillates (La Côte Saint André)	Saint Jean de Bournay	Izeaux-Sillans
ERU	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
Locale (milieu récepteur)	CONFORME (en cours de mise en conformité)	CONFORME (en cours de mise en conformité)	NON CONFORME	CONFORME
Commentaires	<p>Les déversements ont augmenté en 2022. Les déversoirs d'orage (DO5 et DO3) ont déversé plus de 12 fois dans l'année. Avec le lancement du schéma directeur d'assainissement la collecte est considérée comme en cours de mise en conformité. Cette conformité sera maintenue à condition que le SDA soit achevé avant fin 2023.</p>	<p>La collecte est conforme au regard de la réglementation nationale. Les déversements ont essentiellement eu lieu à Commelle et Champier. Les travaux d'infiltration du ruisseau du Combayoud devraient permettre de supprimer une partie de ces déversements. Le lancement du Schéma Directeur d'Assainissement permettra de programmer les travaux de déconnexion nécessaires pour les supprimer totalement.</p>	<p>Le Déversoir d'Orage 3 (DO3) n'a pas déversé en 2022, contrairement au DO2 qui a déversé 109 fois pour un volume de 72 029 mètre cubes. La collecte est maintenue non-conforme au titre de la Directive ERU : Le DO2 a déversé plus de 20 jours/an entre 2018 et 2022 ; le volume déversé sur cette période correspond à plus de 5% du volume en entrée de station. Compte tenu des volumes qui continuent à arriver la STEP, les travaux d'élimination des eaux claires parasites sont à poursuivre sur le système de collecte.</p>	/

La conformité du système de collecte est également définie sur la base des données transmises dans le cadre de l'autosurveillance. Elle dépend des volumes et des fréquences de déversement des déversoirs d'orage du réseau vers le milieu récepteur.

Bilan des quatre stations de traitement >120 kg DBO5/jour de l'année 2022

Charges entrantes :

	Centre Bièvre		Charpillates		Saint Jean de Bournay		Izeaux-Sillans	
Capacité nominale en DBO5	875		1686		320		300	
Capacité nominale en EqH*	14 600		28 100		5 333		5 000	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Charge pollution	Valeurs en moyenne							
DBO5 (kg/j)	248	4	278	5	84	18	83	1,42
MES (kg/j)	182	10	320	13	86	18	76	3,38
DCO (kg/j)	604	29	866	38	242	88	252	10
Azote globale (kg/j)	53	9	130	15	41	27	44	5
Phosphore ((kg/j)	11	1,0	13	1	4	3	4	0,2
Capacité hydraulique par temps sec en m3/j	2 400		4 820		900		850	
Charge hydraulique entrante m3/j	1 536	1 730	3 197	3 117	697	895	527	626
Equivalent-habitants	10 240		21 313		4 647		3 513	

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Conformité des filtres plantés de roseaux, des lagunes, des Biodisques et de la station de traitement de Châtonnay

Nom des ouvrages d'épuration	Capacité en EH	Capacité en kg/j de DBO	Abonnés	Ratio habitant/abonné	EH entrants	Volumes entrants estimés en m3/an	Rendements 2022			Concentration moyenne en sortie en mg/L			Capacité-charge entrante en EH	DBO entrante estimée en Kg/Jour
							MES	DCO	DBO	MES	DCO	DBO		
Lagune d'Arzay (Porte des Bonnevaux)	200	10	109	2,0	214	11 697	99,6%	97,2%	98,1%	5,2	37,0	10,0	-14	13
Lagune de Beauvoir de Marc	360	35	293	2,27	665	36 415	97,0%	93,1%	89,8%	9,6	84,0	27,0	-305	40
Lagune de Meyrieu les Etangs	533	32	296	2,23	660	36 139	51,9%	95,9%	97,8%	64,0	148,0	32,0	-127	40
Biodisques de Pajay	900	54	301	2,22	668	36 585	96,9%	92,7%	95,5%	15,0	68,0	12,0	232	40
Lagune de Chassagne (St-Siméon de Bressieux)	350	21	156	1,99	310	16 997	98,3%	92,4%	98,4%	6,0	95,0	9,0	40	19
Lagune du Temple (St-Siméon de Bressieux)	400	22	56	1,99	111	6 101							289	7
Lagune de Royas	180	11	104	2,14	223	12 185				97,0	291,0	80,0	-43	13
Lagune de Roybon	450	27	338	1,87	632	34 605				43,0	222,0	34,0	-182	38
Lagune Villeneuve de Marc	360	22	174	2,36	411	22 483	97,1%	90,0%	94,9%	9,7	70,0	13,0	-51	25
Filtre planté de roseaux Artas (2 bilans 24h)	1100	35	347	2,11	732	40 086	98,4%	96,3%	99,4%	5,0	43,0	1,7	368	44
				2,11			98,3%	98,0%	98,6%	4,7	13,0	3,9		

Respect de la valeur seuil	Non respect de la valeur seuil	Valeur réhibitoire atteinte	Surcharge hydraulique
----------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Nom des ouvrages d'épuration	Capacité en EH	Capacité en kg/j de DBO	Abonnés	Ratio habitant/abonné	EH entrants	Volumés entrants estimés en m3/an	Rendements 2022			Concentration moyenne en sortie en mg/L			Capacité charge entrante en EH	DBO entrante estimée en Kg/Jour
							MES	DCO	DBO	MES	DCO	DBO		
Filtre planté de roseaux (Bossieu)	190	11	60	1,80	108	5 913	98,3%	93,9%	93,7%	6,5	18,0	5,0	82	6
Filtre planté de roseaux Culin	500	35	133	2,36	314	17 185	98,8%	79,8%	99,6%	5,2	93,0	0,8	186	19
Filtre planté de roseaux Lieudieu	125	18	31	2,07	64	3 513	97,8%	96,0%	97,8%	3,3	24,0	5,1	61	4
Filtre planté de roseaux (Plan)	320	19	94	1,89	178	9 727	93,8%	96,4%	97,8%	5,1	20,0	3,8	142	11
Filtre à sable (Plan)	65	4	29	1,89	55	3 001	96,0%	96,3%	98,3%	14,0	35,0	4,4	10	3
Filtre planté de roseaux Saint Clair sur Galaure	350	21	111	1,92	213	11 662	98,9%	97,0%	99,4%	5,0	18,0	1,3	137	13
Filtre planté de roseaux de Tramolé	600	36	300	2,31	693	37 942	85,0%	92,9%	96,0%	2,5	31,0	2,9	-93	42
STEP de Châtonnay	900	54	796	2,07	1647	90 173	90,3%	87,7%	83,0%	42,0	110,0	65,0	-747	99
				2,07			96,2%	92,3%	95,8%	53,0	143,0	36,0		
Biodisque de Savas-Mepin	75	5	30	2,20	66	Pas de données						9	4	
Tranchées d'infiltration Villeneuve de Marc	20	1	10	2,32	23	Pas de données						-3	1	

Non-conformité épuratoire*

Conformité épuratoire*

* Conformité établies sur les rendements et seuils de rejets de l'arrêté du 21 juillet 2015 (en rendement ou en concentration)

Respect de la valeur seuil

Non respect de la valeur seuil

Valeur réhibitoire atteinte

Surcharge hydraulique

Commentaires 2022 :

Lagune de Roybon en cours de réhabilitation en 2023.
 Lagune de Royas : La sortie du bassin est non accessible – des modifications sont à réaliser pour les prochains bilans.



Raccordement avec d'autres systèmes

Une partie des effluents de Pajay et la totalité des eaux usées collectées des communes de Beaufort, Châtenay, Marcilloles, Marcollin, Thodure et Viriville sont traitées à la station de Beaurepaire. Le volume déversé pour 2022 est de 272 416 m³ contre 252 578 m³ en 2021 (+7%).

6. Les sous-produits de l'assainissement

Les quantités produites

		Station d'épuration des Charpillates	Station d'épuration de Centre Bièvre	Station d'épuration de Saint Jean de Bournay	Station d'épuration d'Izeaux-Sillans
Boues produites	Tonnage matière brute	1 702	730	3 473	227
	Tonnage matière sèche	488	168	20	54,4
	Siccité %	14,48	16,87	6,5	24
Filière de valorisation		100 % d'épandage agricole	100 % d'épandage agricole	100 % d'épandage agricole	100 % Epandage agricole
Sous-produits (en m³)	Sables	18	10,68	24	24
	Graisses	Traitement sur site	Traitement sur site	24	24
	Refus de dégrillage	18	9,21	4,32	2,88
Autres matières (en m³)	Matières de vidanges	410	68,5	/	0
	Matières de curage (des réseaux et postes de refoulement)	281	20	/	/

La conformité de l'évacuation

Une filière est dite «conforme» si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Conformité Evacuation des boues	Quantité matières sèches évacuées en tonnes	Quantité matières sèches admise par une filière conforme en tonnes	Taux de conformité de l'évacuation
Station d'épuration des Charpillates	377,9	377,9	<u>100%</u>
Station d'épuration de Centre Bièvre	168,8	168,8	<u>100%</u>
Station d'épuration de Saint Jean de Bournay	31,86	31,86	<u>100%</u>
Station d'épuration d'Izeaux-Sillans	90,6	90,6	<u>100%</u>
Station d'épuration Châtonnay	9,09	9,09	<u>100%</u>

7. Volet financier

La tarification et les recettes du service

Composition du tarif

Le tarif appliqué par la collectivité est un tarif binôme (terme fixe et terme proportionnel).

Le terme fixe couvre la rémunération des charges fixes du service.

Ce terme fixe est appelé «abonnement».

Les différentes catégories d'abonnés sont les suivantes :

- abonnés domestiques
- industriels.

Tarifs 2023		
	Abonnement annuel 2023 en € HT	Prix au m ³ en 2023 en € HT
Abonnés domestiques	prix de base	prix de base
Industriels	abonnement spécifique	prix de base

Il n'existe pas de modulation en fonction des volumes consommés.

Ces tarifs ont été adoptés par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022 et applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette délibération a été déposée en sous-préfecture de l'Isère le 14 décembre 2022.

Les composantes du prix de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023 sont :

- prix au mètre cube consommé
- la redevance de l'Agence de l'Eau (redevance pour modernisation des réseaux de collecte)
- la TVA à 10 %.
- abonnement annuel.

**Le tarif moyen TTC de
l'assainissement en 2022
pour 120 m³ est de 2,27 €/m³**

Au regard des fusions successives de territoire depuis 2014, **un tarif cible a été défini à l'horizon 2028** afin de respecter le principe d'égalité de l'utilisateur devant le service public.

Bièvre Isère Communauté a donc déterminé le tarif cible à atteindre, en lien avec les investissements à réaliser. Ce tarif moyen comprend une part fixe de 96,00 € HT et une part variable de 1,87 € HT, soit un tarif moyen de 2,67 € HT / m³.


Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Les tarifs 2022 et 2023 - La redevance assainissement collectif


Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte Saint André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Omacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, Saint Hilaire de la Côte, Saint Siméon de Bressieux, Sardieu	2022					2023					
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	
Abonnement annuel en € HT	1	61,66	61,66	6,17	67,83	1	67,83	67,83	6,78	74,61	
Prix au m³ pour 120 m³	120	1,22	146,40	14,64	161,04	120	1,34	160,80	16,08	176,88	
TOTAL					228,87					251,49	
Prix en € TTC pour 120 m³			1,91					2,10			
Bressieux	2022					2023					
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	
Abonnement annuel en € HT	1	62,40	62,40	6,24	68,64	1	68,64	68,64	6,86	75,50	
Prix au m³ pour 120 m³	120	1,14	137	13,68	150,48	120	1,25	150	15,00	165,00	
TOTAL					219,12					240,50	
Prix en € TTC pour 120 m³			1,83					2,00			
Plan	2022					2023					
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	
Abonnement annuel en € HT	1	45,68	45,68	4,57	50,25	1	50,25	50,25	5,03	55,28	
Prix au m³ pour 120 m³	120	1,39	166,80	16,68	183,48	120	1,53	183,60	18,36	201,96	
TOTAL					233,73					257,24	
Prix en € TTC pour 120 m³			1,95					2,14			

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023 DEL-DE



	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
<i>St-Etienne de St-Geoirs</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	45,68	45,68	4,57	50,25	1	50,25	50,25	5,03	55,28
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,26	151,20	11,76	166,32	120	1,39	166,80	11,76	183,48
TOTAL					216,57					238,76
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,80					1,99		
<i>St-Geoirs</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	45,68	45,68	4,57	50,25	1	50,25	50,25	5,03	55,28
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,38	165,60	16,56	182,16	120	1,52	182,40	18,24	200,64
TOTAL					232,41					255,92
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,94					2,13		
* Tarif transitoire										
<i>Saint Pierre de Bressieux</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	61,66	61,66	6,17	67,83	1	67,83	67,83	6,78	74,61
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,22	146,40	14,64	161,04	120	1,34	160,80	16,08	176,88
TOTAL					228,87					251,49
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,91					2,10		
<i>Sillans</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	45,68	45,68	4,57	50,25	1	50,25	50,25	5,03	55,28
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,29	154,80	15,48	170,28	120	1,42	170,40	17,04	187,44
TOTAL					220,53					242,72
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,84					2,02		

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
<i>Beaufort, Châtenay, Lentjol, Marcilloles, Marcollin, Mamans, Montfalcon, Roybon, Saint Clair sur Galaure, Thodure, Viriville</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	77,08	77,08	7,71	84,79	1	84,79	84,79	8,48	93,27
Prix au m³ pour 120 m³	120	1,30	156,00	15,60	171,60	120	1,43	171,60	17,16	188,76
TOTAL					256,39					282,03
Prix en € TTC pour 120 m³					2,14					2,35
<i>Artas</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	37,80	37,80	3,78	41,58	1	41,58	41,58	4,16	45,74
Prix au m³ pour 120 m³	120	1,56	187,20	18,72	205,92	120	1,72	206,40	20,64	227,04
TOTAL					247,50					272,78
Prix en € TTC pour 120 m³					2,06					2,27
<i>Beauvoir de Marc</i>										
Abonnement annuel en € HT	1	48,93	48,93	4,89	53,82	1	53,82	53,82	5,38	59,20
Prix au m³ pour 120 m³	120	1,49	178,80	17,88	196,68	120	1,64	196,80	19,68	216,48
TOTAL					250,50					275,68
Prix en € TTC pour 120 m³					2,09					2,30


Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE

Châtonnay et Culin	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	37,80	37,80	3,78	41,58	1	41,58	41,58	4,16	45,74
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,49	178,80	17,88	196,68	120	1,64	196,80	19,68	216,48
TOTAL					238,26					262,22
Prix en € TTC pour 120 m ³				1,99					2,19	

Lieudieu	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	62,80	62,80	6,28	69,08	1	69,08	69,08	6,91	75,99
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,14	136,80	13,68	150,48	120	1,25	150,00	15,00	165,00
TOTAL					219,56					240,99
Prix en € TTC pour 120 m ³				1,83					2,01	

Meyrieu les Etangs et Villeneuve de Marc	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	59,60	59,60	5,96	65,56	1	69,08	69,08	6,91	75,99
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,29	154,80	15,48	170,28	120	1,42	170,40	17,04	187,44
TOTAL					235,84					263,43
Prix en € TTC pour 120 m ³				1,97					2,20	

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185 2023 DEL-DE



Royas	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	45,30	45,30	4,53	49,83	1	49,83	49,83	4,98	54,81
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,16	139,20	13,92	153,12	120	1,28	153,60	15,36	168,96
TOTAL					202,95					223,77
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,69					1,86		
Saint Agnin sur Bion	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	63,05	63,05	6,31	69,36	1	69,36	69,36	6,94	76,30
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,64	196,80	19,68	216,48	120	1,8	216,00	21,60	237,60
TOTAL					285,84					313,90
Prix en € TTC pour 120 m ³			2,38					2,62		
Sainte Anne sur Gervonde	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	55,80	55,80	5,58	61,38	1	61,38	61,38	6,14	67,52
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,34	160,80	16,08	176,88	120	1,47	176,40	17,64	194,04
TOTAL					238,26					261,56
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,99					2,18		

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Savas-Mepin	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	54,97	54,97	5,50	60,47	1	60,47	60,47	6,05	66,52
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	0,89	106,80	10,68	117,48	120	0,98	117,60	11,76	129,36
TOTAL					177,95					195,88
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,48					1,63		
Tramole	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	60,30	60,30	6,03	66,33	1	66,33	66,33	6,63	72,96
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,44	172,80	17,28	190,08	120	1,58	189,60	18,96	208,56
TOTAL					256,41					281,52
Prix en € TTC pour 120 m ³			2,14					2,35		
Saint Jean de Bourmay	2022					2023				
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA 10 %	Montant TTC
Abonnement annuel en € HT	1	37,80	37,80	3,78	41,58	1	41,58	41,58	4,16	45,74
Prix au m ³ pour 120 m ³	120	1,34	160,80	16,08	176,88	120	1,47	176,40	17,64	194,04
TOTAL					218,46					239,78
Prix en € TTC pour 120 m ³			1,82					2,00		

Autres tarifs

Redevance pour usage industriel :

Montant 2022 en € HT		Montant 2023 en € HT	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³	Part fixe annuelle	Part variable/m ³
143,31	0,38	151,91	0,40

Dépotage des matières de vidange

	Montant 2022 en € HT	Montant 2023 en € HT
Dépotage des matières de vidange aux stations d'épuration des Charpillates et de Centre Bièvre	42 €/m ³	45 €/m ³

Coût du contrôle de branchement sur demande en cas de mutation

Montant 2022 en € HT	Montant 2023 en € HT
136,00 €	144,00 €

Le financement des investissements

➤ La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées au réseau de collecte public. La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique.

Une délibération en date du 12 décembre 2022 (déposée en sous-préfecture de l'Isère le 14 décembre 2022) fixe les tarifs applicables en 2023 :

- 3 100 € par logement jusqu'à 5 logements
- 2 480 € par logement du 6^{ème} au 10^{ème} logement
- 2 170 € par logement du 11^{ème} au 15^{ème} logement
- 1 550 € par logement à partir du 16^{ème} logement.

Pour les « assimilés domestiques », le montant de la PFAC est calculé en fonction de l'activité et du nombre d'équivalent habitant.

La PFAC est un montant net de taxes. Elle remplace la participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012.

Le montant des PFAC encaissé en 2022 est de 1 139 871 € contre 650 372 € en 2021.

➤ Les travaux ou prestations proposés aux abonnés

Bièvre Isère Communauté réalise également les travaux de branchement sous le domaine public pour le compte des particuliers, après acceptation du devis par le demandeur.

Le devis est établi sur la base d'un bordereau de prix unitaires actualisé par une délibération du 11 juillet 2022 (déposée en sous-préfecture le 13 juillet juin 2022).

Par ailleurs, lors d'extension du réseau d'assainissement, la collectivité met en recouvrement auprès des particuliers les frais pour raccordement au réseau collectif public (ces frais correspondent à la mise en place d'une boîte de branchement en limite de propriété permettant aux usagers de se raccorder au réseau d'assainissement collectif dans un délai de 2 ans conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique).

Le service a produit 297 devis pour des branchements d'assainissement en 2022 contre 196 en 2021.

La recette liée aux **frais de raccordement en 2022 s'élève à 199 170 €**, contre **231 567 €** en 2021.

➤ Autres recettes

La Communauté de communes perçoit également des primes pour épuration dont le calcul dépend des performances épuratoires de ses systèmes de collecte et de traitement. Le montant de ces aides s'est élevé à 49 888 € pour l'année 2022 contre 37 323,98 € pour l'année 2021. Cette aide est calculée et attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (sur la base du classement déterminé par la Direction Départementale des Territoires).

Trois communes de Bièvre Isère Communauté (La Côte St-André, Champier et St-Siméon de Bressieux) contribuent également aux recettes du service au titre d'une participation pour le transport d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires, dans le cadre de conventions spécifiques.

Ces participations représentent une recette de 60 882 € en 2022.

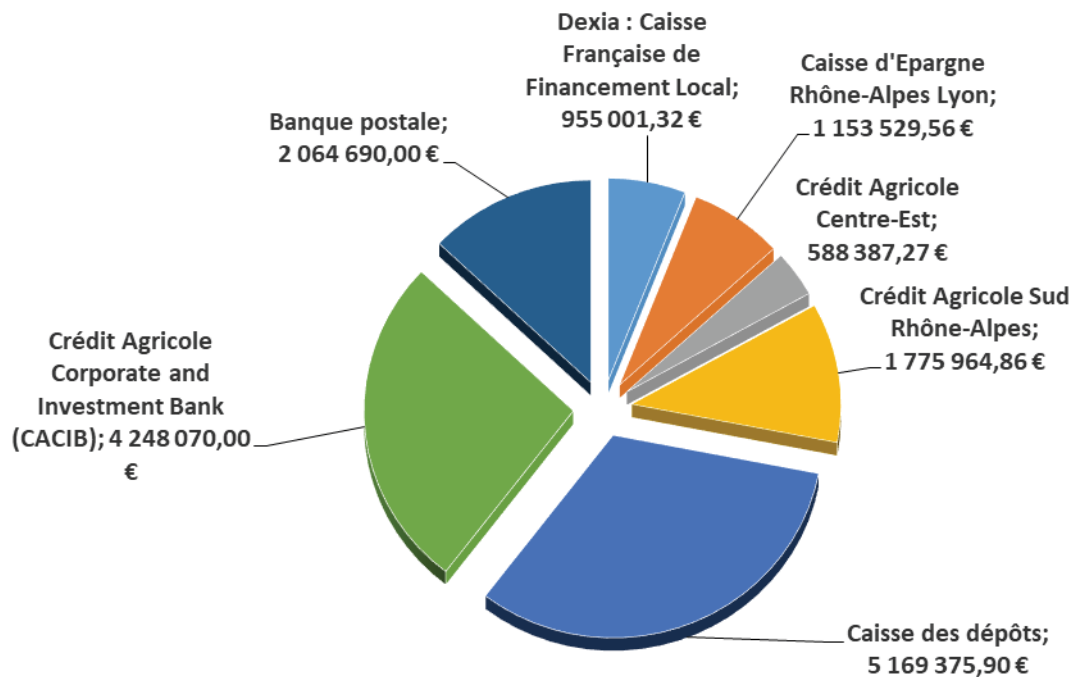
➤ Le compte administratif 2022 s'établit donc comme suit :

	CA 2021	CA 2022	% par rapport au total des recettes
Travaux de branchements	231 568 €	199 170 €	4,0%
PFAC	650 373 €	1 139 871 €	22,6%
Redevance assainissement collectif	3 417 537 €	3 557 090 €	70,6%
Contributions de 3 communes pour les eaux pluviales	56 975 €	60 882 €	1,2%
Primes pour épuration	37 324 €	49 888 €	1,0%
Contrôles à la demande des notaires	38 932 €	30 567 €	0,6%
TOTAL	4 432 708 €	5 037 468 €	100,0%

La dette en capital

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Désignation	Montant 2021 en €	Montant 2022 en €
Dexia : Caisse Française de Financement Local	1 051 578,34 €	955 001,32 €
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon	1 312 171,24 €	1 153 529,56 €
Crédit Agricole Centre-Est	640 421,73 €	588 387,27 €
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	1 892 486,53 €	1 775 964,86 €
Caisse des dépôts	5 301 924,00 €	5 169 375,90 €
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	4 382 090,00 €	4 248 070,00 €
Banque postale	2 141 160,00 €	2 064 690,00 €
TOTAL	16 721 831,84 €	15 955 018,91 €

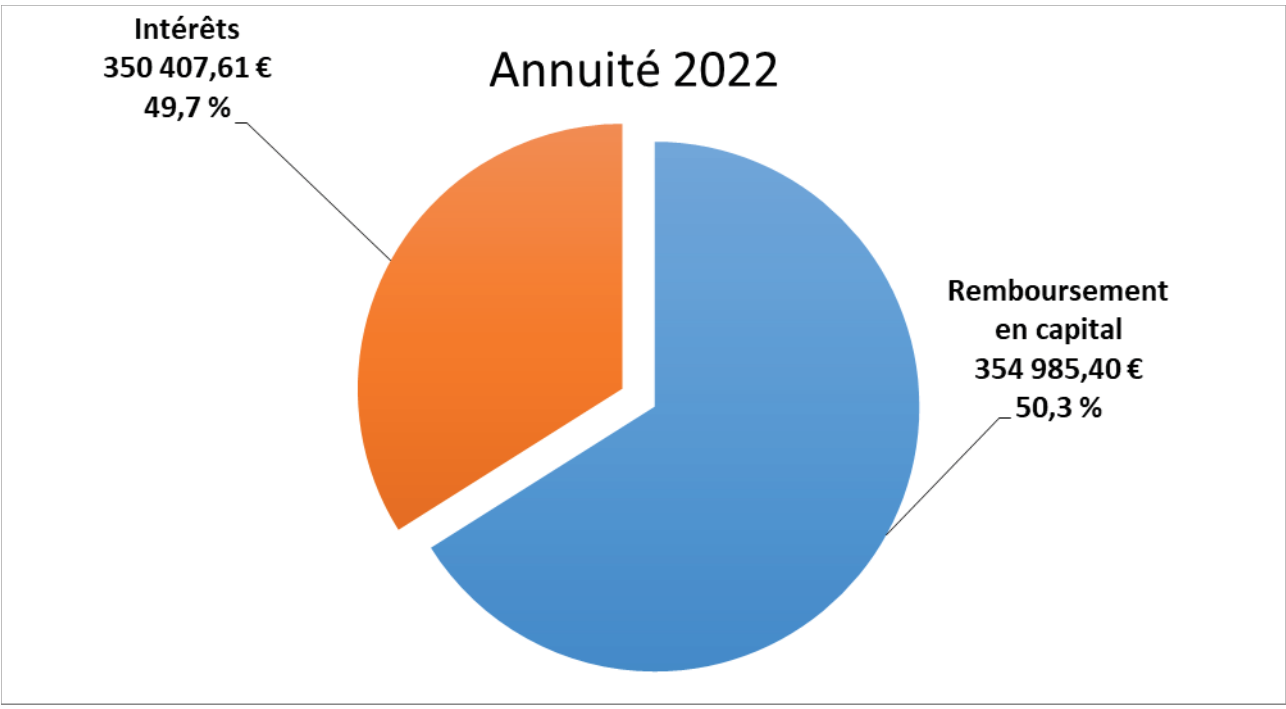
Montants 2022 de la dette






Les annuités

Désignation	Montant 2021	Montant 2022	%
Remboursement en capital	622 127,36 €	1 069 877,45 €	66,1%
Intérêts	512 381,60 €	549 745,54 €	33,9%
TOTAL	1 134 508,96 €	1 619 622,99 €	100%



Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



8. Les projets 2023-2024

Prévisionnel 2023-2024		
Intitulé de l'opération	Localisation de l'opération	Montant de l'opération en € HT
Réhabilitation de la lagune	Villeneuve de marc	1 070 000 €
Mise en séparatif du réseau unitaire	St Jean de Bournay / Av de la Libération, quartier des Rameaux et de la Gare	534 000 €
Transit vers Vienne Condrieu Agglomération	7 communes	22 012 438 €
Mise en séparatif du réseau unitaire	Rue de la Riot et Rue des Cordiers à La Côte St-André	612 597 €
Réhabilitation du filtre planté de roseaux	Culin	1 200 000 €
Réhabilitation de la lagune en STEP de 900 EH	Roybon	1 100 000 €
Schéma directeur (mise en cohérence des schémas existants)	50 communes	550 000 €
Total		25 667 365 €

9. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

Abandon de créances et fonds de solidarité

Il s'agit de préciser les montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles (fonds «solidarité eau»).

Les abandons de créances d'assainissement en 2022 au titre des exercices antérieurs s'élèvent à 13 023,82 €.

Le coût par m³ de solidarité s'élève à :

$$\frac{\text{Montant abandon de créances}}{\text{Volume consommé}} = \frac{13\,023,82\ \text{€}}{1\,830\,478\ \text{m}^3} = 0,0071\ \text{€/m}^3$$

La coopération décentralisée

Bièvre Isère Communauté n'a pas encore mis en place d'actions de coopération internationale.

ANNEXES

- **Délibération fixant les tarifs pour 2023**
- **Facture type pour une consommation de 120 m³**

SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°259-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **12 décembre 2022** suivant la convocation adressée le **06 décembre 2022**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 54 présents
 13 pouvoirs
 6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.5.

Environnement : Assainissement Collectif : Redevances Assainissement Collectif 2023.

EXPOSE

Depuis la première fusion intervenue le 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté de Communes du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, d'abord aux 10 communes de l'ex Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures au 1^{er} janvier 2015 puis aux 11 communes de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaurie au 1^{er} janvier 2016 et enfin aux 13 communes de l'ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise au 1^{er} janvier 2018. Ces transferts de compétences successifs ont mis en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté avait réalisé une simulation tarifaire pour déterminer le tarif cible à atteindre, en lien avec les investissements à réaliser pour la période 2019 à 2022.

Ce tarif cible s'élevait à 2,10 € HT / m³ à l'horizon 2026 et un lissage était engagé depuis 2019.

Cependant, au regard des éléments de rétrospective budgétaire, ainsi que de l'augmentation importante des coûts de l'énergie, de l'inflation en général et des investissements importants à réaliser pour mettre aux normes les différents systèmes d'assainissement sur le territoire, un nouveau tarif cible a été calculé. Ce nouveau tarif permettra notamment de réaliser les travaux de mise aux normes de plusieurs stations d'épuration et de mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement prévus notamment dans le contrat cadre signé avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère pour la période 2023/2024. Le projet de raccordement de 7 communes du nord du territoire sur la station d'épuration de Vienne Condrieu Agglomération est intégré dans cette programmation de travaux (pour un reste à charge de 15 M€ HT). Par ailleurs, pour la période 2025 à 2028, une enveloppe de 1 M € HT pourra être dédiée annuellement aux investissements (une priorisation des travaux pourra s'établir sur la base du schéma directeur d'assainissement qui devrait être finalisé en 2023).

Pour l'assainissement collectif, ce nouveau tarif cible s'élèvera à 2,67 € HT/m³ à l'horizon 2028 et se décomposera de la manière suivante :

	Assainissement collectif montant en € HT
Part fixe	96,00
Part variable	1,87
Prix pour 120 m ³	2,67

Il est ainsi proposé d'engager un nouveau lissage tarifaire pour la période 2023-2028 en proposant, dans un contexte financier difficile, une évolution de 6% supplémentaires au lissage adopté en 2019.

Redevance domestique

Communes	Montants 2022 en € HT		Montants proposés pour 2023 en € HT	
	Part Fixe par an	Part variable par m ³	Part Fixe par an	Part variable par m ³
Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu	61,66	1,22	67,83	1,34
Bressieux	62,40	1,14	68,64	1,25
Plan	45,68	1,39	50,25	1,53
St-Etienne de St-Geoirs	45,68	1,26	50,25	1,39
St-Geoirs	45,68	1,38	50,25	1,52
St-Pierre de Bressieux	61,66	1,22	67,83	1,34
Sillans	45,68	1,29	50,25	1,42
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Mamans, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodure, Viriville	77,08	1,30	84,79	1,43
Artas	37,80	1,56	41,58	1,72
Beauvoir de Marc	48,93	1,49	53,82	1,64
Châtonnay	37,80	1,49	41,58	1,64
Culin	37,80	1,49	41,58	1,64
Lieudieu	62,80	1,14	69,08	1,25
Meyrieu Les Etangs	62,80	1,29	69,08	1,42
Royas	45,30	1,16	49,83	1,28
St-Agnin sur Bion	63,05	1,64	69,36	1,80
Ste-Anne sur Gervonde	55,80	1,34	61,38	1,47
Savas-Mépin	54,97	0,89	60,47	0,98
Tramolé	60,30	1,44	66,33	1,58
Villeneuve de Marc	62,80	1,29	69,08	1,42
St-Jean de Bournay	37,80	1,34	41,58	1,47

Redevance pour usage industriel**(sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers)**

Montant en 2022 en € HT		Montant proposé pour 2023 en € HT	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³	Part fixe annuelle	Part variable/m ³
143,31	0,38	151,91	0,40

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Autres tarifs

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
 Reçu en préfecture le 14/12/2022
 Publié le 14/12/2022
 ID : 038-200059392-20221212-259_2022_DEL-DE



Intitulé	Montant en 2022 en € HT	Montant proposé pour 2023 en € HT
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates et à la station d'épuration Centre Bièvre	42 €/m ³	44,52 €/m ³ arrondi à 45 €/m ³

Contrôles à la demande des notaires en cas de mutation d'un bien immobilier ou à la demande des particuliers pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté

Ce tarif est applicable aux vendeurs de biens immobiliers qui souhaitent un diagnostic du raccordement de leur bien au réseau d'assainissement collectif.

Montant en 2022 en € HT	Montant proposé pour 2023 en € HT
136,00 €	144,16 € arrondis à 144,00 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 30 novembre 2022,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'ADOPTER les redevances et tarifs d'assainissement collectif 2023 proposés pour application au 1^{er} janvier 2023.

DECISION

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Joël GULLON,
 Président



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 038-200059392-20230925-185_2023_DEL-DE



Références abonné / point de comptage :
11196 / 09456001 / 11196

Adresse de branchement :
FACTURE TYPE
RUE DE LA REPUBLIQUE
38260 LA COTE SAINT ANDRE

VOTRE SERVICE CLIENT

Accueil du public :

1 Bd Mal De Latre de Tassigny
38260 LA COTE ST ANDRE
Tel : 04.74.20.88.73 / Fax : 04.74.20.88.77
environnement@bievre-isere.com

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 (9h30 le lundi) à 12 h
Et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)
N° d'urgence : 04.74.20.88.78
(hors période d'ouverture des bureaux)

Courriers à adresser à :

BIEVRE ISERE COMMUNAUTÉ
Grenoble Air Parc
1, Avenue Roland Garros
38560 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Nom Exp *Prénom Exp*
N° rue Exp *Rue Exp* CS *CSPE Exp*
CodPos Exp *Vill Exp*

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

VOTRE SERVICE DE PAIEMENT

TRESORERIE

Mairie

Place Alexandre Gagneux
38560 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Tél : 04.76.65.40.01
Accueil lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h

Fermeture : mercredi et vendredi

MODALITES DE REGLEMENT :

En espèces : au guichet de la Trésorerie

Par chèque bancaire : libellé à l'ordre du Trésor public en joignant le talon TIP non signé, à renvoyer à l'aide de l'enveloppe ci-jointe.

Par INTERNET : en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en utilisant l'identifiant collectivité indiqué sous la Réf. facture

Par carte bancaire : au guichet de la Trésorerie

Par titre interbancaire de paiement (TIP) :

à dater et à signer, puis à renvoyer à l'aide de l'enveloppe ci-jointe.

Par virement bancaire sur le compte du Trésor Public :

BANQUE DE FRANCE - IBAN FR78 3000 1004 19D3 8800 0000 044

BIC : BDFEFRPPCCT

Par prélèvement automatique à échéance :

Si vous adhérez au service, vous n'avez rien à envoyer.

Sinon, prenez contact avec le service clients.

Mensualisation : Pour adhérer, prenez contact avec le service clients.

Par Datamatrix en espèce dans la limite de 300€ ou CB,

muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé

Siret N° 20005939200023

N° TVA Intracommunautaire : FR00200059392

Fiches qualités consultables sur :

https://carto.atlasante.fr/ars_metropole_udi_infofactures.map

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023--00-0 du

Identifiant collectivité TIPI : 10797

FACTURE DE SOLDE

Votre consommation :	120 m ³
----------------------	--------------------

	MONTANT T.T.C.
EAU	181,69
ASSAINISSEMENT	251,49
REDEVANCES : Agence de l'eau	67,96

TOTAL FACTURE	501,14 €
---------------	----------

Date limite de paiement :

DATA MATRIX

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitez, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023--00-0 du

Créancier :

Montant : 501,14 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

DETAIL DE VOTRE FACTURE REF. 2023--00-0

Réf à rappeler : 11196 / 09456001 / 11196

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire				
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³					
FACTUR TYP A	15	31/12/2023	120	01/01/2023	0	120					
LIBELLÉ						Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
EAU											181,69
Part fixe eau											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						365 J	52.22	52.22	5.50	2.87	55.09
Consommation eau											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						120 m3	1,000	120.00	5.50	6.60	126.60
ASSAINISSEMENT											251,49
Part fixe assainissement											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						365 J	67.83	67.83	10,00	6,78	74,61
Consommation assainissement											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						120 m3	1,340	160,80	10,00	16,08	176,88
REDEVANCES : Agence de l'eau											67,96
Redevance prélèvement											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						120 m3	0,09	10,80	5,50	0,59	11,39
Lutte contre la pollution											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						120 m3	0,28	33,60	5,50	1,85	35,45
Modernisation des réseaux											
période du 01/01/2023 au 31/12/2023						120 m3	0,16	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER								464,45		36,69	501,14

Explications

Voies de recours

La présente facture constitue un titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du Code Général des Collectivités. Toute réclamation doit être envoyée par écrit au Service des Eaux.
En cas de difficulté de paiement, il est recommandé de s'adresser à la trésorerie pour obtenir un étalement de paiement ou de saisir les services sociaux pour l'obtention d'une aide éventuelle pour le paiement de la facture.
Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous pouvez déposer un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois suivant la réception du titre exécutoire.

Toute somme non acquittée dans le délai indiqué au recto de la facture fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans les cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge d'exécution mentionné aux articles L213-5 et L213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de 2 mois suivant la notification de l'acte contesté (cf 2° de l'article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Contrat

Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement du Service de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif ou de sa mise à jour vaut accusé de réception par l'abonné.

En l'absence de relevé du compteur par le releveur ou par vos soins, votre facture sera estimée. Votre attention est attirée sur l'obligation légale que le releveur accède au compteur au moins une fois par an. La facture est un document à conserver cinq (5) ans.

Mieux comprendre votre facture

Distribution de l'eau
Ce service comprend la gestion des ressources, le transport, le traitement, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable.

Collecte et traitement des eaux usées
Ce service comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans l'usine de dépollution, ainsi que le transport et l'élimination des boues et autres sous-produits par différentes filières.

Assainissement non collectif

Cette redevance correspond au contrôle diagnostic et de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome.

Organismes publics (Agence de l'eau)

Redevance lutte contre la pollution
Cette redevance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée aux abonnés soumis à l'eau potable.
Redevance Modernisation des réseaux de collecte
Cette redevance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée aux abonnés soumis à l'assainissement.
Redevance prélèvement de la ressource
Cette redevance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée à toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau.